

La prévision du Conseil du Trésor

M. Blais: Si le député de Grenville-Carleton (M. Baker), qui a fait cette remarque, se sentait propre et était lui-même libre de toute tache en ce qui concerne la plupart des accusations que je lance à l'opposition, je m'agenouillerais ici et me confesserai devant toute l'assemblée.

M. Baker: Nous allons suspendre le débat pour vous permettre de le faire.

M. Blais: Mais, non seulement parce que je mène une vie très active mais également très chaste et honnête, j'utiliserai bien peu du temps de la Chambre et j'ai peur que ce soit bien ennuyeux. Je me contenterai de souhaiter aux députés d'en face toute la chance du monde dans leur tentative d'amélioration du système. Cependant, je pense qu'ils ont des méthodes et des moyens à leur disposition s'ils utilisent à bon escient la sagesse que Dieu leur a donnée.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je ne sais si le député de Nipissing (M. Blais) suivra mon conseil et ira se confesser. Je suppose que c'est à lui de choisir. S'il ne le fait pas, je pense qu'en ce qui concerne les cinq dernières minutes de son discours, il devrait se laver la bouche avec du savon, ce qui suffira à la plupart d'entre nous.

Le député de Toronto-Lakeshore (M. Grier) a soulevé une question très importante qu'a commentée le député de Nipissing. Il a parlé des tactiques d'attente concernant le fonctionnement des comités. J'avoue aux députés qui sont ici depuis plus longtemps que je n'ai peut-être pas pu autant observer le fonctionnement des comités de certains d'entre eux. Pourtant, si le but des comités est de permettre aux députés d'étudier les prévisions budgétaires et de voir ce qu'elles cachent, je pense alors que le système des comités de la Chambre ne marche pas. Les frustrations qui doivent apparaître lorsqu'on lit les comptes rendus de bien des comités étudiant les prévisions budgétaires montrent les conséquences de cet insuccès.

Ce matin, nous avons étudié les budgets au comité permanent des prévisions budgétaires en général. Certaines choses touchent un certain organisme, la Société centrale d'hypothèques et de logement, dont l'importance dépasse les questions—les ennemis de cette opinion pourront les qualifier de politique—des prévisions budgétaires. Malheureusement, dans l'examen des crédits, ce sont là les seules occasions qu'aient les députés de parler aux bureaucrates, comme dans le cas de la Société centrale d'hypothèques et de logement ce matin, ou au ministre, pour examiner une question courante. Aussi, y a-t-il lieu de pardonner aux membres de l'opposition de saisir cette unique occasion d'aller aux renseignements lorsqu'ils s'imaginent ou qu'on leur a dit qu'il y aurait quelque chose à reprendre.

En ce qui concerne les crédits, la législature actuelle a imposé la clôture de toute façon et le député de Gloucester (M. Breau) le sait. Même lorsqu'il y a eu examen des crédits, comme dans le cas du budget supplémentaire A, un rapport de ces crédits sera du moins fait automatiquement par le comité le 10 décembre, indépendamment de ce que puisse faire le Parlement. C'est une nouvelle preuve de la futilité du système. C'est la seule occasion—je reviens à l'exemple de ce matin—où les députés peuvent examiner une question de l'heure. Je suis le premier à admettre que l'examen des crédits n'est peut-être pas la meilleure occasion qui soit de le faire. Bien sûr que non. Mais c'est la seule occasion possible.

[M. Baker.]

Nous pourrions traiter en second lieu de la période des questions à la Chambre des communes, au cours de laquelle les députés cherchent à obtenir des renseignements. Si nos vis-à-vis consentaient à renoncer à leurs préjugés d'ordre politique, ils seraient obligés de convenir, comme moi, que la conduite du gouvernement durant la période des questions, pour ce qui est de dire la vérité, est lamentable depuis quelques jours. Plus le gouvernement s'empêtre dans des difficultés, plus ses réponses aux questions qui lui sont posées sont dépourvues de sens. Nous représentons la population qui entend que l'on réponde à ses questions.

Le *Feuilleton* est un autre aspect à examiner. On a délibéré à la Chambre sur la lenteur du gouvernement à répondre aux questions. J'ai l'impression que les questions embarrassantes du point de vue politique ont des répercussions sur les réponses données et les renseignements fournis. Si la question n'est pas embarrassante du point de vue politique, la réponse est donnée, bien entendu, en temps utile. Mais si elle l'est, les membres de l'opposition sont obligés d'invoquer le Règlement pour obtenir une réponse. Enfin, je tiens à dire que les députés ministériels peuvent peut-être profiter de la réunion intime du parti pour s'adresser directement aux ministres, comme à des collègues, et sous le sceau du secret de la réunion, obtenir des réponses à leurs questions. Telle peut être la situation, mais je ne suis pas certain avec ce gouvernement. L'opposition n'a cependant pas cette occasion. La motion du député de Toronto-Lakeshore vise, je suppose, à assurer une même occasion aux députés, les représentants du peuple canadien.

Il me semble que nous créons une élite, de la façon dont le gouvernement a décidé de procéder au sein du régime parlementaire. Jamais celui-ci ne devait prévoir qu'un petit groupe seulement prenne en main les instruments du pouvoir sans au moins répondre de ses actes au Parlement canadien. De telles explications peuvent se donner de diverses manières. Les crédits en représentent une.

Il y a une autre question que soulève le député de Toronto-Lakeshore lorsqu'il soutient que l'information assure le pouvoir. A mesure que la Fonction publique prend de l'ampleur et que le gouvernement s'occupe davantage de la collectivité, du monde des affaires et d'autres secteurs, le pouvoir du gouvernement augmente. Si c'est ainsi que nous devons procéder dans ce pays, et si les citoyens de ce pays trouvent cela acceptable, qui suis-je alors pour dire que ce n'est pas juste? En contrepartie, le Parlement devrait acquérir de plus en plus de pouvoir pour interroger et contre-interroger les membres du gouvernement qui fournissent la documentation sur laquelle s'appuie la décision, car l'équilibre parlementaire laisse un peu à désirer et j'en veux pour preuve le déroulement de la période des questions, le système des comités pour ce qui est des prévisions budgétaires—et il ne s'agit que des prévisions budgétaires, et non des mesures législatives—la rédaction du *Feuilleton* et d'autres questions.

● (1750)

Le député de Toronto-Lakeshore a proposé que les gouvernements déposent ce qu'il appelle les documents de travail lorsqu'ils présentent un bill ou les crédits budgétaires à la Chambre. C'est, à mon avis, une suggestion raisonnable dont ce gouvernement devrait tenir compte. A cette idée, j'ajouterais la création, au début de chaque session, d'un comité parlementaire spécial appelé comité parlementaire de l'étude des programmes, auquel on remettrait les documents touchant les prévisions de programmes. Il